BOURSES DOCTORALES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

L'École française de Rome propose chaque année des mensualités de bourse, destinées à assurer l'accueil temporaire de jeunes chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en Italie, et correspondent à la mission scientifique dévolue à l'École française de Rome.

Critères de sélection

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes
être inscrits dans une université française, ou en co-tutelle avec une université française ou inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français (École normale supérieure, École nationale des Chartes, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales, Institut d'études politiques, etc.); ou être ressortissants de pays où travaille l'École (pays du Maghreb ou pays du Sud-Est européen proches de la mer Adriatique).

Les candidats doivent également être **titulaires de la deuxième année du Master** (ou d' une équivalence) et **avoir déjà bien défini leur sujet de thèse** avec l'aide de leur directeur.

Les ressortissants des pays du Maghreb et du Sud-Est européen proches de la mer Adriatique peuvent bénéficier de séjour de bourses après le doctorat (bourses sénior).

Caractéristiques de la bourse

La **durée de séjour** demandée (**1 ou 2 mois**) doit être en cohérence avec le programme de travail. Le lieu du séjour doit être fonction du programme de travail ; des déplacements à l'intérieur de l'Italie sont admis s'ils sont motivés ; les frais de voyage ne sont pas remboursés.

La mensualité de la bourse s'élève à **1.000 euros. Le coût de l'hébergement à Rome, Piazza Navona, sera prélevé sur le montant de la bourse**.

Procédures de sélection

La commission de sélection comprend le directeur de l'École et les trois directeurs des études.

Les candidatures doivent être adressées au directeur des études et faire mention du domaine d'appartenance : Antiquité / Moyen Âge / Époques moderne et contemporaine.

Le dossier doit être transmis par email (voir les contacts sur le site), il comprend :

une lettre de candidature présentant le programme de travail motivant la demande de bourse, assortie d'une présentation des fonds documentaires à consulter (archives, bibliothèques, musées) (2 pages environ)
une présentation de la thèse en cours (2 pages environ)
une fiche de renseignements dûment remplie
tous les éléments sur la scolarité du Master : notes obtenues et classement pour les allocations de recherche
une attestation motivée du directeur de thèse (obligatoire), et éventuellement d'une autre personnalité scientifique.

Il est à noter que les **Archives Secrètes Vaticanes sont fermées chaque année du 15 juillet au 15 septembre**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Plus d'informations sur le site de l'Ecole française de Rome.